

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, mercredi 29 mai 2019 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : MM SAUSY A., GAMBS J.-M., BELVO M., PIRUS S., Mmes MULLET M., MARX D., MM. MALLINGER F., THEOBALD M., M. JEUNET D.

026/2019 – Réalisation d'un contrat de prêt – CDC / Travaux de sécurisation du réseau de l'alimentation d'eau potable / Montenach – BP Eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, et après en avoir délibéré,

-Approuve le financement de cette opération,

-Autorise le Maire à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour :

montant de : 200 000.00 € - Durée d'amortissement : 25 ans - Périodicité des échéances : annuelle,

-Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Voté à l'unanimité.

027 /2019 – Décisions modificatives – Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le Budget Assainissement de l'exercice 2019, comme suit :

FD - C/011 : + 3 200.00 €

FD - C/023 : - 3 200.00 €

IR – C/1641 : + 3 200.00 €

IR– C/021 : - 3 200.00 €

Voté à l'unanimité.

028 /2019 – O.N.F. – Travaux d'exploitation - Année 2020.

Le Maire expose,

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : la parcelle 8 est acceptée, la parcelle 7 acceptée.

Les arbres de diamètre supérieur à 40 cm seront abattus par les bûcherons professionnels pour le 15.11.2019.

Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes.

La Commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la Commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage de 8 à 14 €/stère selon les difficultés ;

- le délai d'exploitation des bois au 30.04.2020 ;

- le délai d'enlèvement des bois au 30.08.2020.

Conformément à l'Art. L 145-1 du Code Forestier désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

MM. SAUSY Aimé, 1^{er} Adjoint, PIRUS Sylvain., MALLINGER François, Conseillers municipaux.

L'aide de l'agent O.N.F. est sollicitée pour la matérialisation des lots : Rémunération : 2,00 € par stère.

Le Chef de division de l'O.N.F. procédera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants.

Voté à l'unanimité.

029/2019 – Renouvellement de la ligne de trésorerie 1 an : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

- Budget Principal.

M. le Maire explique au Conseil Municipal,

Dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'école primaire, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00 €. permettant de faire face à un besoin éventuel de disponibilité.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel nous propose ce service. A savoir,

-La durée de cette écriture est valable jusqu'au 31.05.2019 ;

-Taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,60 point ;

-Intérêts calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance ;

-Commission d'engagement est de 200 € payable à la signature du contrat et aucun frais de commission de non utilisation ne sera calculé sur le montant non utilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer cette autorisation de crédit en compte ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

030/2019 - Mission de Maîtrise d'œuvre – Cabinet BEREST / YUTZ / Requalification de l'Impasse du Ruisseau à Montenach.

Le Conseil Municipal,

VU l'offre retenue par le Cabinet d'Etudes BEREST, relative à la mission à maîtrise d'œuvre, en vue des travaux de requalification de l'Impasse du Ruisseau à Montenach,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

-d'accepter le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de : 11 340.00 € H.T., soit 13 608.00 € T.T.C.

- charge Monsieur le Maire de régler cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Vote à l'unanimité.

031/2019 - Avenant n° 3 – Marchés de maîtrise d'œuvre – Construction d'une école primaire à Montenach – DYNAMO ASSOCIES.

Le Maire expose,

Dans le cadre des études du projet de l'école primaire de Montenach, il s'avère qu'un avenant à la maîtrise d'œuvre est nécessaire et se présente ainsi :

Avenant N° 3 au marché de maîtrise d'œuvre du Cabinet d'architecture DYNAMO ASSOCIES relatif au réajustement des honoraires suite à la défaillance de l'Entreprise SG2E pour un montant de 4 750.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

BP Principal – Année 2019.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,